



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02 / 08 / 2024

Dossier complet le : 02 / 08 / 2024

N° d'enregistrement : 2024_8195

1 Intitulé du projet

Projet de création, de requalification et d'élargissement de voiries dans la Cité du 12/14 à LENS (62).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie de LENS

Raison sociale

N° SIRET

2 1 6 2 0 4 9 8 2 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

ROBERT

Prénom(s)

Sylvain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6)a.	Le projet vise à : <ul style="list-style-type: none">- requalifier et élargir 1,270km de voiries communales (rue de la Bourdonnais, rue Auguste Lefebvre et rue Fénelon);- créer 230m de voiries (liaison entre la Route de Béthune et le Grand Chemin de Loos, et entre la Rue de la Bourdonnais et la rue Fénelon)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement de voirie sur la Cité du 12/14 consiste en :

- la requalification et l'élargissement de 1,270 km de voiries communales ;
- la création de 230m de voiries, induisant la démolition d'un mur de soutènement Route de Béthune.

Les eaux pluviales seront gérées via un réseau de canalisations d'eaux pluviales lorsque l'infiltration n'est pas rendue possible en raison de l'encombrement du sol (présence de nombreux réseaux). Lorsque cela est permis, les eaux pluviales seront infiltrées.

Le projet prévoit également une large végétalisation de l'espace public avec la plantation de près de 140 arbres de hautes tiges, accompagnés de la plantation d'une strate basse sur une largeur de 3m. Les pavés joint enherbés viendront compléter l'accent mis sur la végétalisation de l'espace public.

Le projet d'aménagement est présenté en annexe-9 "Présentation du projet", y sont présentés notamment, les matérialités des futurs espaces publics, le projet de végétalisation, etc....

Le projet s'inscrit dans un périmètre de protection des Monuments Historiques. L'ABF a été étroitement associé à la conception du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement, création, requalification et élargissement des voiries a pour but :

- de favoriser un meilleur partage modal de la voirie par la mise en œuvre d'une voie verte piétonne et cycliste sur 1.4km en créant des aménagements qualitatifs, continus et sécurisés
- amélioration de la sécurité des usagers et la mise aux normes des espaces publics
- qualité des espaces publics conçus dans un esprit de sobriété et de durabilité
- diminution des îlots de chaleur grâce à la végétalisation de l'espace public et l'emploi de matériaux clairs (la voie verte est en béton) évitant ainsi de stocker la chaleur.
- développement des transports en commun en prévoyant une voirie assez large pour permettre la circulation de lignes de transports en commun en site banalisé.

A noter également que ces voiries seront le support de futures lignes de bus de transport en commun en site banalisé exploitée par Artois Mobilités afin de desservir notamment le Nouvel Hôpital de Lens (NHL). La mise en service est prévue à l'ouverture du NHL, en 2027.

En ce sens, le projet pourra contribuer à l'essor des transports en commun sur le quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont aujourd'hui envisagés à partir du second semestre 2026 pour une durée de 20 mois.

Au stade de l'Avant Projet, le phasage des travaux est en cours de réflexion de façon à générer le moindre impact possible tant sur les conditions de circulation que pour les riverains. En tout état de cause, les nuisances induites par ce type de chantier seront limitées en mettant en place les recommandations suivantes auprès des entreprises :

- Charte Chantier vert
- Limitation des émissions de poussières par aspiration ou humidification
- Limitation des émissions sonores : travail des ouvriers dans les tranches horaires autorisées par arrêté municipal, mise en place de palissades lorsque le chantier est à proximité d'habitations, privilégier l'utilisation de croqueuses aux marteaux-piqueurs pendant la démolition des ouvrages.
- Privilégier les circuits courts autant sur le plan de l'évacuation des matériaux que de la fourniture de ces derniers.

A noter que le descriptif du projet est présenté en Annexe 9.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les voiries requalifiées et créées seront sous domanialité de la Ville de Lens et entretenues par cette dernière.

Dans la perspective de la possible mise en service de lignes de bus de transport en commun, la largeur de voirie de 6,5m permettra le croisement de bus antagonistes à une vitesse commerciale constante. Le croisement bus/véhicule légers sera de ce fait également facilité.

Le partage modal de l'espace public est facilité grâce à la mise en oeuvre d'aménagements modes doux larges connectés aux axes structurants à proximité (rue de Béthune et route de la Bassée)

Les matériaux de sols sont simples, fonctionnels et durables (bordures haute béton, trottoirs en enrobé, voie verte en enrobé clair, stationnements en pavés béton enherbés). L'annexe 9 décrit le projet d'aménagement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis:

- à permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme. A noter que le projet est situé aux abords de Monuments Historiques
- à la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de la Loi sur l'Eau, Déclaration)
- à Déclaration d'Utilité Publique
- à déclaration préalable de travaux au titre du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette	2,7 ha
Linéaire de voirie requalifiée	1,270 km
Linéaire de voirie créée	230m
Linéaire de voie verte créée	1,4 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Cité 12/14

Localité : LENS

Code postal : 6 2 3 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 2 ° 4 8 ' 3 8 " 2 Lat. : 5 0 ° 2 6 ' 2 0 " 2

Point de d'arrivée : Long. : 0 2 ° 4 8 ' 5 0 " 6 Lat. : 5 0 ° 2 6 ' 5 0 " 5

Communes traversées :

LENS

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Ville de LENS. Les zonages auxquels le projet est soumis sont les suivants: UP, UPr

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Pas-de-Calais dispose d'un PPBE d'Etat dont la première, la deuxième et la troisième échéance ont été approuvées par arrêté préfectoral. Les infrastructures concernées par le PPBE de l'Etat deuxième et troisième échéance ne sont pas localisées dans le périmètre de projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans le périmètre de protection de 4 Monuments Historiques et dans le périmètre d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco (Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais). L'ABF a été rencontré à plusieurs reprises au cours de l'élaboration de l'Avant-Projet. Le Permis d'Aménager sera soumis à son approbation dans le cadre de la procédure PA-MH.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sondages pédologiques ont été réalisés sur le périmètre d'étude. Aucune zone humide n'a été identifiée. (cf Annexe 8 Zones humides).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Ville de Lens se situe dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) du Lensois prescrit le 10/06/2015 et approuvé par arrêté préfectoral du 17/11/2017. La Ville de Lens est exclue de prescriptions particulières.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone des pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (13km) Zones des Cinq Tailles (20km) Zone du Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux (22km)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monument aux morts des Mines de Lens (40m) Eglise Saint-Edouard de la cité n°12 des Mines de Lens (370m) Groupe scolaire Jean Macé (370m) Logement des Soeurs de la cité n°12 des Mines de Lens (370m) Salle des pendus et des bains douches de la fosse n°12 des Mines de Lens (700m)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux (issus des démolitions de voirie et des déblais éventuels) proviendront des terrassements nécessaires à la réalisation des aménagements. Les matériaux extraits seront stockés de manière à être réutilisés sur le chantier ou évacués par des organismes agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction, en partie issus du sol ou du sous-sol (extraction de matériaux type sable, etc...)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'a pas d'impact sur les équipements d'alimentation en eau potable. La gestion des eaux pluviales se fera par infiltration et également via le réseau d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en milieu déjà urbanisé sur la Ville de Lens. La biodiversité existante ne présente pas d'intérêt patrimonial. Le respect de la période des travaux de dégagements d'emprises entre septembre et février permettra d'éviter les risques de destruction et de perturbation de la faune éventuelle du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 10km du projet. Le projet n'a aucun impact sur les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans un espace urbain déjà aménagé en grande majorité. Les élargissements et créations de voiries sont réalisés sur des espaces actuellement en friche, anciennement à vocation d'habitat ou de jardins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site de la DREAL consulté le 11/07/2024, le projet n'est pas concerné par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site de la DREAL consulté le 11/07/2024, la Ville de Lens n'est pas concernée par un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est soumise aux risques sanitaires liés à la circulation automobile (qualité de l'air) mais sont considérés comme négligeables.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet contribuera au développement des transports en commun et des modes doux, ayant de ce fait un impact positif

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de circulation est conçu de manière à préserver la tranquillité résidentielle. De manière plus globale, le projet contribuera directement au développement des mobilités douces internes au quartier mais également en transit. Le projet pourra également contribuer au développement des transports en commun.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase exploitation n'engendrera pas de nuisances sonores supplémentaires
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier devrait générer des émissions sonores temporaires. L'Entrepreneur en charge des travaux devra respecter une charte de réduction des nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase exploitation n'engendrera pas de vibrations supplémentaires
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase travaux, lors du compactage des différentes couches de forme, pourra être source temporairement de vibrations. Les constats préalables aux travaux seront réalisés.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en milieu déjà urbanisé, le linéaire de voirie concerné est déjà doté d'éclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air sont essentiellement liés au futur trafic de la voirie projetée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux générera des déchets potentiellement polluants. les déchets seront stockés et traités selon la filière adaptée. En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à produire de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans le périmètre de protection de 4 monuments historiques et est situé au sein du bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco (Bassin Minier du Pas-de-Calais). L'ABF a été consulté plusieurs fois au cours de l'Avant-Projet et ses remarques prises en compte. Le projet va contribuer à la mise en valeur de l'espace public et de ce fait à la mise en valeur globale des biens inscrits.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce jour, le foncier sur lequel seront créées et élargies les voiries sont des friches ou des jardins.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

-Projet de création d'une véloroute voie verte entre Loos-en-Gohelle (62) et Wingles (62) (décision de non soumission étude d'impact en date du 14/04/2020). La voie verte du projet viendra se connecter à la véloroute au niveau du carrefour rue Fénelon/rue Louise Michel

- Nouvel Hopital de Lens (ref 2017-0114) : les trafics induits par ce nouvel équipement au Nord du quartier a été anticipé dans le cadre du projet de requalification de voiries.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet contribuera à la valorisation de l'espace urbain, en prenant en compte les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France. Il contribuera également directement au développement des mobilités douces (piétonnes et cycliste) et des transports en commun.

Les études en cours et à venir permettront de :

- valider le caractère excédentaire ou déficitaire du projet en matériaux.
- figer les dispositions à prendre en compte en termes de gestion des déchets.

La compatibilité du projet a été vérifiée avec le PLU de la Ville de Lens.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pas d'impacts notables.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, de par sa nature et sa localisation, n'est pas susceptible d'avoir d'impact qui n'ait été envisagé lors de sa conception. Il n'aura pas d'effet sur le milieu physique ou naturel et aura des effets positifs sur le milieu humain. L'amélioration de la desserte du quartier permettra de renforcer son attractivité. De plus, le projet participe directement à la requalification des espaces publics de cet axe majeur du quartier.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Etude Zones Humides	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Présentation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Maîtrise foncière du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROBERT

Prénom Sylvain

Qualité du signataire MAIRE

À LENS

Fait le 26 / 07 / 2024

Pour le
L'Adjoint



Signature du (des) demandeur(s)